

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS:

La Compagnie de Publications des Marchands Détaillants
du Canada, Limitée,

80 rue St-Denis, - - - MONTREAL

Téléphone Bell Est 1185-1186.

Montréal et Banlieue, \$2.50

ABONNEMENT Canada et Etats-Unis, 2.00 PAR AN.

Union Postale, - Fra. 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.

A moins d'avis contraire par écrit adressé directement
à nos bureaux, 15 jours au moins avant la date d'expiration,
l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont
pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait
payable "au pair à Montréal".

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits pay-
ables à l'ordre de "Le Prix Courant".

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:

"LE PRIX COURANT" Montréal.

ASSOCIATION DES MARCHANDS DETAILLEURS DU CANADA

Le Rôle de Chacun

Nous avons précédemment avancé que, tout en faisant partie de l'Association des Marchands Détaillants du Canada, Incorporée, les diverses associations commerciales locales, les succursales ou sections de comtés ne perdent pas pour cela leur autonomie.

Nous avons déclaré que tout en conservant la plus grande liberté possible au point de vue local, elles gagnaient, en faisant partie de l'Association, l'appui des autres sections ou succursales pour solutionner les questions d'un intérêt général pour le commerce.

Les questions locales doivent être discutées au point de vue local; elles ne sont pas du ressort d'une province ou du Dominion; c'est pourquoi il a fallu laisser aux sections et aux succursales la plus grande liberté pour disposer des questions qui intéressent les Sections des diverses branches de commerce et les Succursales des différentes localités.

Ainsi, il est des questions qui intéressent les Epiciers, telle, par exemple, celle des produits de marque (proprietary) dont il a été beaucoup parlé pendant les dernières conventions de marchands de gros et de détail, et qui n'intéresse en aucune façon les marchands de marchandises sèches. La section des épiciers sera donc appelée à régler cette question sans avoir à déranger la Section des marchands de Nouveautés.

D'autre part, une question peut avoir de l'intérêt pour le commerce de Trois

Rivières et n'en avoir aucun pour les marchands de Joliette et vice-versa. La Succursale de Trois-Rivières règlera donc d'elle-même sans l'ingérence d'aucune autre succursale la question qui l'intéresse spécialement. De même pour Joliette et n'importe quelle autre succursale de Comté, quand les questions soulevées n'intéressent que cette succursale.

Cependant, il est des points dont l'importance est telle qu'ils peuvent affecter les marchands non pas d'une ville ou d'un comté, seulement, mais de toute la province, comme, par exemple, le colportage, et tout ce qui au point de vue commercial est réglé au moyen de lois provinciales.

Dans ces questions d'un intérêt provincial, voyons apparaître le Bureau Provincial qui, fort de l'appui des membres des diverses sections et des différentes Succursales de l'Association dans la province, va prendre en mains les intérêts du commerce et veiller à ce que ces intérêts ne soient pas lésés par les lois que la Législature provinciale sera appelée à voter dans le cours d'une Session.

Il est des intérêts plus généraux encore ce sont ceux qui peuvent être affectés en bien ou en mal par des lois présentées devant le Parlement Fédéral. Ainsi, les projets de lois présentés à Ottawa à la dernière Session relativement aux Sociétés Coopératives, auraient, si elles avaient été votées, nui à tous les marchands du pays.

Tous les marchands ont protesté par le Bureau Fédéral de l'Association contre ces lois néfastes pour le commerce. On peut saisir aisément que plus l'Association des Marchands Détaillants aura de membres, plus les Officiers de son Bureau Fédéral auront de force et de poids pour

la représenter dans toute question de législation fédérale.

Chaque chose est donc bien à sa place et chacune a son rôle propre, son utilité et sa fonction.

Puisque l'Association, pour être puissante, doit représenter le plus grand nombre de marchands qu'il soit possible d'enrôler, qu'on fonde donc partout des sections et des succursales.

De cette façon, les intérêts locaux et les intérêts de chaque branche de commerce seront bien représentés dans une Association avec laquelle il faudra compter avant de passer des lois qui porteraient atteinte au commerce.

LES EPICIERS DE MONTREAL EN VOYAGE.

Le succès que les Epiciers de Montréal ont remporté l'an dernier dans l'organisation d'un voyage de dix jours dans les principales villes américaines, les a engagés à entreprendre un voyage semblable encore cette année.

Au delà de cent personnes partiront par train spécial de la gare Bonaventure, samedi soir prochain, le 20 courant, à minuit pour se rendre à Albany, où la journée sera employée à visiter la capitale de l'Etat de New York.

Les excursionnistes se rendront ensuite à New York où ils passeront quelques jours pour se rendre à Atlantic City et revenir par Buffalo et Toronto.

En cette dernière ville, ils visiteront l'Exposition qui sera ouverte à cette date.

Déjà les Associations Commerciales des différentes villes qui seront visitées par les Epiciers de Montréal se préparent



Tanglefoot,

le Papier à Mouches Originel.
Depuis 25 ans le Modèle-Type de
Qualité. Tous les autres papiers
à mouches sont des imitations.

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT"